

Echange national d'enseignant-e-s  
Projets de mobilité

## Critères de qualité

Afin de garantir une qualité de mobilité cohérente et indépendante des institutions dans le cadre de l'Echange national d'enseignant-e-s, Movetia émet les recommandations suivantes à l'intention des acteurs et actrices participant au programme :

### Pour les institutions d'envoi :

#### Avant, pendant et après la mobilité :

- Sélectionner les étudiant-e-s en fonction de critères et de processus clairement définis et transparents.
- Toujours sélectionner/définir les institutions d'accueil et les contenus de mobilité appropriés en fonction des besoins des étudiant-e-s et des objectifs d'apprentissage convenus.
- Dans la mesure du possible, privilégier les mobilités longues aux mobilités courtes afin d'intensifier l'effet d'apprentissage.
- Définir les objectifs d'apprentissage en fonction des connaissances, des capacités et des compétences à acquérir.
- Préparer les étudiant-e-s à la vie pratique, culturelle et scolaire ou professionnelle de la région d'accueil.
- Offrir aux étudiant-e-s un soutien logistique en termes de planification du voyage, d'hébergement et de couverture d'assurance.
- Maintenir l'immatriculation de l'étudiant-e dans l'institution d'origine (si la mobilité s'effectue pendant les études), y compris les frais d'inscription.
- Assurer la reconnaissance complète de l'étudiant-e s'il-elle a donné entière satisfaction en ce qui concerne les activités définies dans la convention de mobilité ou le Learning Agreement.
- Garantir que l'institution d'accueil veille à un encadrement approprié de l'étudiant-e.
- Evaluer avec l'étudiant-e le développement personnel, scolaire et professionnel atteint grâce à la mobilité.
- Etablir des dossiers de mobilité pour chaque étudiant-e, comprenant au minimum les documents exigés par Movetia.

#### Subvention :

- Le soutien financier prévu par le programme (subvention) doit être apporté à l'étudiant-e avant le début de la mobilité.

### Conjointement pour l'institution d'envoi et l'institution d'accueil :

- Convenir d'un programme de mobilité sur mesure pour chaque étudiant-e et conclure un accord portant sur la reconnaissance et l'encadrement.
- Surveiller le déroulement de la mobilité et, le cas échéant, prendre des mesures appropriées.
- Eviter les placements doubles afin d'optimiser l'expérience d'apprentissage.

## Pour l'institution d'accueil :

- Désigner une personne de référence qui conseille les étudiant-e-s, qui les aide à s'intégrer dans leur milieu, qui les initie aux structures et aux conditions des études ou des cours et suit leurs progrès durant la mobilité.
- Prendre contact en temps utile avec l'étudiant-e et clarifier le programme de mobilité ainsi que toutes les questions d'organisation en accord avec l'institution d'origine.
- Lors d'un stage, attribuer aux étudiant-e-s des tâches et des responsabilités (telles que définies dans la convention de mobilité) compatibles avec leurs connaissances, leurs aptitudes, leurs compétences et les objectifs du stage ainsi qu'assurer la mise à disposition de l'équipement et du soutien appropriés.
- En cas de semestre d'études, garantir que les étudiant-e-s aient accès aux infrastructures, aux auxiliaires et aux documents dont ils/elles ont besoin pour suivre avec succès le contenu du programme convenu.
- Exonérer les étudiant-e-s des frais d'inscription ou d'autres taxes auprès de l'institution d'accueil.
- Offrir un soutien pratique en cas de questions ou de problèmes ainsi qu'en termes de compréhension de la culture de la région d'accueil.
- Vérifier que la couverture d'assurance soit appropriée et informer en conséquence.
- A l'issue du stage, délivrer une attestation, un certificat de travail ou tout autre document dans les plus brefs délais.

## Pour le-la stagiaire :

- Remplir tous les accords conclus pour la mobilité, effectuer la mobilité selon les modalités décrites dans la convention de mobilité ou l'accord d'apprentissage et faire de son mieux pour assurer la réussite de la mobilité.
- Respecter les règles et les consignes de l'institution d'accueil, les temps de présence convenus ainsi que le code de bonne conduite.
- Communiquer les éventuels problèmes ou changements liés à la mobilité à l'institution d'envoi dans les meilleurs délais.
- Dans la mesure du possible, passer les week-ends et d'autres moments de loisirs dans la région d'accueil, voire dans la région linguistique correspondante durant la mobilité.
- Au plus tard 14 jours après la fin de la mobilité, soumettre un rapport d'expérience au format défini ainsi que tous les documents connexes requis.